

La main-d'œuvre est l'élément vital, souvent l'élément capital de l'établissement des cours. L'attitude de la classe ouvrière et de ses chefs contribuera notablement à décider du niveau raisonnable des prix. L'attitude de l'ouvrier sera, dans une grande mesure, l'élément qui décidera si le Gouvernement baissera les impôts maintenant et non pas l'an prochain. Quel est l'autre élément? C'est le public consommateur. Déjà on voit des signes de mécontentement, chez le public consommateur, tant au sujet de la quantité que de la qualité des denrées qu'on produit actuellement.

La grève des achats, déclanchée par le public après la première Grande Guerre, pourrait bien se répéter. Il est entendu que ce fut au détriment des entreprises commerciales, des ouvriers et de tout le monde. Il en est résulté une crise économique et le présent exposé budgétaire, si pusillanime en ce qui concerne les impôts, pourrait bien la ramener. Le soulagement est trop insignifiant et arrive trop tard. Les ministres et leurs conseillers n'arrivaient pas à décider s'il fallait activer ou ralentir les affaires. Voilà un autre exemple de programme gouvernemental insuffisant, mis en œuvre trop tard.

Les résultats des impôts élevés, à la fois sur le revenu personnel et celui des sociétés, se font sentir dans la construction des habitations destinées aux anciens combattants de la dernière guerre. Les matériaux sont rares parce qu'il n'existe aucun aiguillon pour la production. Les ouvriers n'ont aucun intérêt à travailler plus qu'un certain nombre d'heures par semaine à cause de l'insignifiance du supplément de salaire net. Quelle nouvelle folie propose-t-on? A mon sens c'est insensé. J'ignore qui en est l'auteur. Alors qu'il est si important d'augmenter la production, on propose que lorsque l'époux et l'épouse travaillent, tout ce que la femme touche au-dessus de \$250 soit retranché de l'exemption du mari. Voilà les dégrèvements qu'on nous offre, bien qu'en vérité ils ne doivent s'appliquer qu'à trois mois de l'an prochain.

La disette sévit partout aujourd'hui, mais il nous reste un atout important qu'il s'agit de bien jouer. Le peuple canadien détient un énorme pouvoir d'achat virtuel. Pour qu'il se manifeste, il y a lieu d'activer la production.

Un mot sur le logement. L'encombrement de la circonscription de Toronto que je représente est directement imputable au Gouvernement. Cela ne fait pas de doute. J'ai mis la Chambre en garde à maintes reprises contre l'accroissement inévitable du personnel à l'usine Malton et de la population de la banlieue. J'ai rappelé qu'il fallait loger plus de 25,000 ouvriers, sans compter les person-

nes à leur charge. Ces gens sont forcés de parcourir une vingtaine de milles et plus chaque jour pour se rendre au travail et pour en revenir. La crise du logement est si aiguë dans la ville et surtout dans ma circonscription qu'on aurait dû prendre les moyens nécessaires pour y parer. On a construit des maisons de guerre en d'autres villes, mais nous n'avons rien obtenu sans multiplier les réclamations. Ailleurs, les habitants de ces logements y demeurent encore. Il aurait fallu en construire dans le voisinage des usines, mais le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, que j'ai prié souvent de remédier à une situation que les gens avaient tenté d'améliorer, ne m'a jamais fourni de réponse satisfaisante. L'encombrement dépasse tout ce qu'on saurait imaginer. On entasse 53 personnes dans une même maison. En fait, je suis las d'en parler, puisqu'on ne s'occupe pas de résoudre le problème. On a beaucoup parlé de ce qu'on allait faire, mais cela ne nous donne pas de maisons. Lorsque j'ai signalé la gravité de la situation au ministre des Munitions et approvisionnements, il m'a répondu que la ville de Toronto devait s'occuper de fournir des logements à ses citoyens.

Une autre question importante est celle de l'économie et de l'inaptitude du Gouvernement à réaliser, dans cette période d'après-guerre, les économies qui s'imposent. On a cité des chiffres relativement au total des employés du gouvernement canadien, y compris le personnel des commissions et conseil en date du 31 mars 1945 et du 31 mars 1946, ainsi que sur les traitements et allocations versés à ces fonctionnaires en mars de chacune de ces deux années. Je ne vise pas ici les fonctionnaires ordinaires, mais le personnel des commissions, conseils et autres organismes. Ces chiffres sont tirés du document parlementaire n° 98 et d'un autre document parlementaire que j'ai obtenu l'an dernier. J'y ai relevé des omissions, de sorte que je ne saurais dire qu'ils sont exacts. Quelques-uns de ces chiffres ne le sont certes pas. C'est pour cette raison que je les cite de nouveau ce soir, car les honorables députés seront renversés en les entendant.

Certains chiffres cités par quelques honorables députés et par moi-même établissent une comparaison entre diverses années. J'ai, comme d'autres d'ailleurs, fait observer que le nombre de ces employés n'avait diminué que d'environ 900 personnes. J'ai noté une omission. J'ignore s'il y en a beaucoup d'autres. Voilà pourquoi j'ai obtenu aujourd'hui un document supplémentaire. Le document du 31 mars 1946 renferme une omission. Le Conseil des ports nationaux comptait 1,890 employés, avec un bordereau de paye en mars de \$289,-